

## TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

**B&C | Chambre de commerce : 08208128 | TVA : NL821358595B01**

**Adresse : Ampèrestraat 11, 8071PH NUNSPEET | Site web : <https://www.bece.nl/>**

Version : 15-09-2026

### **Avertissement**

Cette traduction Française est fournie uniquement pour des raisons de commodité. En cas de toute divergence ou problème d'interprétation, la **version néerlandaise de ces Conditions générales prévaut en tout temps**.

### **1. Applicabilité et hiérarchie**

1.1. Ces conditions s'appliquent à tous les devis, offres, accords (cadres) et livraisons par B&C (« Vendeur ») aux clients (« Acheteur »).

1.2. Les conditions générales (d'achat) de l'acheteur sont expressément rejetées sauf acceptation écrite par le vendeur.

1.3. Hiérarchie : (1) accord écrit ou confirmation de commande, (2) conditions spécifiques au produit ou à la garantie, (3) ces termes, (4) autres documents.

### **2. Citations, ordres et formation**

2.1. Les devis ne sont pas contraignants et valables pour 30 jours sauf indication contraire. L'accord est conclu lors d'une confirmation écrite/électronique de commande ou d'une livraison effective.

2.2. Le vendeur peut refuser une commande ou imposer des conditions (paiement anticipé, titres) après l'évaluation de crédit.

2.3. Les modifications effectuées par l'acheteur ne sont valides qu'après acceptation écrite par le vendeur et peuvent affecter le prix et le délai de livraison.

### **3. Prix et indexation**

3.1. Les prix sont en euros, hors TVA/taxes et frais d'expédition/emballage.

3.2. En cas de fluctuations de coûts démontrées (matières premières, énergie, logistique, devise), le vendeur peut ajuster les prix. Pour les contrats à long terme, une indexation annuelle peut s'appliquer selon l'indice industriel (code SBI 1396).

#### **4. Livraison et risque – DAP**

4.1. Sauf accord écrit contraire, la livraison est DAP (Delivered at Place), Incoterms® 2020. Le vendeur assume tous les coûts et risques jusqu'à la destination convenue, y compris les formalités de transport et d'exportation.

L'acheteur est responsable du déchargement ainsi que de toutes les formalités d'importation et des coûts associés.

4.2. Les délais de livraison sont indicatifs. Si le dépassement est dépassé de plus de 30 jours ouvrables, l'acheteur peut résilier la partie non livrée après notification de défaut ; La rémunération est exclue.

4.3. Les services supplémentaires demandés par l'acheteur (par exemple, déchargement ou dédouanement) sont à la charge et au risque de l'acheteur sans modifier le transfert de risque prévu par DAP.

4.4. Le vendeur informera rapidement l'acheteur de tout retard prévu et proposera une nouvelle durée indicative.

#### **5. Inspection, plaintes et retours**

5.1. L'acheteur doit inspecter immédiatement après réception pour détecter des défauts visibles, des quantités et des dommages de transport, et signaler les écarts dans un délai de 5 jours ouvrables par écrit avec des preuves.

5.2. Les défauts cachés doivent être signalés dans les 14 jours suivant la découverte, au plus tard 6 mois après la livraison.

5.3. Retour uniquement avec approbation préalable du RMA ; coûts et risques pour l'acheteur, sauf défaut imputable au vendeur.

#### **6. Personnalisation et spécifications**

6.1. Des tolérances raisonnables s'appliquent aux travaux personnalisés (taille/couleur/structure). Les déviations mineures, techniquement inévitables, ne constituent pas une rupture.

6.2. L'acheteur est responsable des spécifications et mesures correctes ainsi que de l'adéquation du site d'installation ; L'acheteur doit transmettre les instructions d'installation et de sécurité dans la chaîne.

#### **7. Garantie**

7.1. Garantie usine : 5 ans à partir de la livraison pour défauts de matériau et de fabrication. Choix du vendeur : réparation, remplacement ou compensation raisonnable.

7.2. Exclus : usure normale/pièces, utilisation/installation inappropriée, charge anormale, influences environnementales au-delà des spécifications.

## **8. Conservation du titre**

8.1. La propriété reste avec le vendeur jusqu'au paiement intégral (intérêts et coûts compris). La rétention s'étend aux biens nouvellement formés et aux créances de revente (rétention prolongée).

8.2. Jusqu'au transfert de propriété, pas de gage/saisie ; L'acheteur assure les biens. En cas de défaut, le vendeur peut récupérer les biens ; L'acheteur accorde l'accès.

## **9. Paiement, intérêts et recouvrement**

9.1. Durée de paiement : 14 jours nets après la date de facture, sauf accord contraire (e-facturation autorisée).

9.2. Les paiements en retard entraînent des intérêts commerciaux statutaires (art. 6:119a Code civil néerlandais) et des frais de recouvrement extrajudiciaires par échelle légale BIK (minimum 40 €).

9.3. Si l'acheteur est une grande entreprise et le vendeur une PME, la durée maximale de paiement est de 30 jours.

9.4. Compensation/suspension par l'acheteur exclue, sauf si la demande reconventionnelle est reconnue par écrit par le vendeur.

## **10. Responsabilité et indemnité**

10.1. La responsabilité du vendeur est limitée aux dommages directs et jusqu'au montant de la facture correspondante à la livraison (ou au paiement de l'assurance). Dommages indirects/conséquents/entreprises, pertes de bénéfices et économies manquées sont exclus.

10.2. Les limitations ne s'appliquent pas en cas d'intention/négligence grave de la part des dirigeants ou de responsabilité du fait des produits obligatoire. L'acheteur indemnise le vendeur contre les réclamations de tiers en raison de spécifications incorrectes, d'une installation déviée à la connaissance de l'acheteur, ou du manquement de transmission des instructions de sécurité/utilisation.

10.3. Le vendeur n'est pas responsable des dommages dus à des incidents cybernétiques ou à la perte de données, sauf intention ou négligence grave.

## **11. Force majeure**

11.1. La force majeure inclut les perturbations de l'approvisionnement/transport/énergie/informatique, les épidémies/pandémies, la guerre, les sanctions, les mesures gouvernementales, les grèves. Obligations suspendues; Après 60 jours, l'une ou l'autre partie peut résilier la partie non exécutable sans responsabilité.

11.2. Les parties doivent notifier rapidement la force majeure et consulter pour la reprise ou l'exécution partielle.

## **12. Propriété intellectuelle**

12.1. Les droits de propriété intellectuelle sur les documents, designs, logiciels et données fournis par le vendeur restent entre les mains du vendeur/licenciants. La reproduction/divulgaration sans consentement écrit est interdite, sauf si la loi l'exige la loi.

12.2. L'utilisation de la marque, des logos et du matériel marketing du vendeur par l'acheteur n'est autorisée qu'avec consentement écrit.

## **13. Vie privée (RGPD)**

13.1. Le vendeur traite les coordonnées des employés de l'acheteur conformément au RGPD ; voir la Politique de confidentialité à <https://www.bece.nl/>. Si le vendeur agit en tant que prestataire, les parties concluent un accord de traitement (art. 28 GDPR).

## **14. Contrôle des exportations et sanctions / Intégrité**

14.1. L'acheteur respecte les réglementations sur l'exportation, les douanes et les sanctions et ne fournit pas aux parties/pays sanctionnés.

14.2. Pas de corruption/blanchiment d'argent ; L'acheteur coopère avec des contrôles d'intégrité raisonnables.

## **15. Droit en place, CISG et compétence**

15.1. Le droit néerlandais s'applique exclusivement ; la Convention de vente de Vienne (CISG) a expressément exclu l'article

15.2. Tous les litiges découlant ou liés à ces termes relèvent de la compétence exclusive des tribunaux du district où le vendeur a son siège social.

15.3. Les parties doivent tenter une médiation avant de se soumettre au tribunal compétent.

## **16. Licenciement**

16.1. Le vendeur peut résilier immédiatement en cas de : Faillite ou suspension de paiement par l'acheteur ; Le changement de contrôle chez l'acheteur est jugé inacceptable par le vendeur.

## **17. Amendements**

17.1. Le vendeur peut modifier ces conditions. Les amendements publiés le [www.bece.nl](http://www.bece.nl) s'appliquent 30 jours après la publication, sauf accord contraire.

## **18. Provision et dépôt**

18.1. Ces conditions sont fournies avant ou lors de la conclusion du contrat ou sont rendues accessibles (PDF/URL).

18.2. Ces conditions sont déposées auprès de la Chambre de commerce de Harderwijk sous le numéro 08208128 le 15 septembre 2026.

## **Addendum aux Conditions générales – Belgique**

Version : 15-09-2026

Cet addendum s'applique à tous les accords entre B&C et clients établis en Belgique et complète les Conditions générales de B&C (version 15-09-2026). En cas de conflit, cet addendum prévaut.

### **1. Droit et compétence**

- 1.1. Le droit néerlandais reste applicable, à l'exception de la Convention de vente de Vienne (CISG).
- 1.2. Les différends sont de préférence résolus par médiation ; si une action en justice est nécessaire, le tribunal du district où B&C est établi à compétence, sauf si la loi belge obligatoire en décide autrement.

### **2. Conditions de paiement**

- 2.1. Durée de paiement standard : 14 jours après la date de facture, sauf convenance contraire.
- 2.2. Selon la Loi belge sur les retards de paiement (loi du 2 août 2002), la durée de paiement ne dépasse jamais 60 jours sauf convenance expresse et raisonnable.
- 2.3. Les retards de paiement entraînent des intérêts statutaires selon la loi belge plus une indemnisation fixe de 40 €.

### **3. Exigences linguistiques**

- 3.1. Sur demande, B&C peut fournir une version française de l'accord et des termes. En cas de conflit entre les versions linguistiques, le texte néerlandais prévaut.

### **4. Protection des consommateurs (si applicable)**

- 4.1. Si B&C fournit aux consommateurs belges, les dispositions du Code économique belge s'appliquent, y compris le droit de retrait de 14 jours pour les achats en ligne.
- 4.2. Les limitations de responsabilité et les exclusions de garantie s'appliquent dans les limites obligatoires du droit de la consommation belge.

### **5. Confidentialité**

- 5.1. B&C traite les données personnelles conformément au RGPD et aux directives de l'Autorité belge de protection des données. Déclaration de confidentialité disponible en néerlandais et en français.

### **6. Autres dispositions**

- 6.1. Les références au droit néerlandais dans les Termes et Conditions Généraux sont complétées par des dispositions belges correspondantes lorsque cela est nécessaire.
- 6.2. Cet addendum est fourni avant ou lors de la conclusion du contrat aux clients belges.